



Lettre ouverte des Conseillers socio-éducatifs Département, Ville et CASVP au Maire de Paris et aux élus d'arrondissements

Monsieur Bertrand DELANOE
Maire de Paris
Hôtel de Ville
75004 PARIS

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Elus

Depuis février 2007, les conseillers socio-éducatifs (CSE) de la Ville, du Département de Paris et du CASVP sont mobilisés pour obtenir enfin un déroulement de carrière et un régime indemnitaire en adéquation avec leurs fonctions et leurs responsabilités.

Les mouvements de grève de 2008 et 2009, massivement suivis par les CSE, ont permis d'arracher la création de la prime d'encadrement sur la collectivité parisienne à compter de juillet 2009 et la possibilité de détachement sur des emplois de Chef de Service Administratifs (CSA) pour une dizaine de conseillers socio-éducatifs.

En réponse à la nouvelle mobilisation des CSE initiée à l'automne 2010 pour la revalorisation des carrières et l'accès par voie de promotion au corps d'attaché d'administrations parisiennes, la DRH de la Ville de Paris a annoncé une majoration de l'indemnité d'exercice de mission pour 2011...une avancée certes, mais qui ne répond pas aux revendications de fond des cadres de la filière sociale parisienne.

Depuis mars 2011, le projet de statut revalorisant les carrières des conseillers territoriaux socio-éducatifs - qui a vocation à être transposé à Paris et à la FPE - est bloqué par l'Etat qui joue l'usure face à l'ensemble des organisations syndicales représentées au CSFPT.

Si nous sommes conscients que la Collectivité parisienne n'a pas la capacité d'instaurer, hors de tout support national, un statut revalorisé pour les conseillers socio-éducatifs parisiens, il n'en demeure pas moins que vous avez toute latitude pour demander à la DRH :

- de présenter une modification du statut particulier du corps d'attaché des administrations parisiennes permettant, à l'instar du corps homologue de la FPT, l'accès des CSE à ce corps par voie de promotion.
- de décider l'ouverture de négociations au niveau parisien pour parvenir à des conditions de reclassement optimales dans le statut revalorisé à venir, au moyen notamment de mesures transitoires visant à compenser pour tous les CSE en poste, le retard de quatre ans pris dans la mise en œuvre de la revalorisation de carrière.

La promotion dans le deuxième grade du corps dès 2011, de tous les CSE répondant aux conditions d'ancienneté dans le corps est pour nous essentielle.
Cette décision serait la traduction concrète de la reconnaissance par l'exécutif parisien des responsabilités de premier plan exercées par les conseillers socio-éducatifs dans la mise en œuvre de la politique sociale à Paris.

Ces orientations positives pour les agents apporteraient du crédit et donneraient du sens aux multiples déclarations de soutien des élus et représentants des Administrations qui ont régulièrement fait part de leur compréhension des attentes des CSE, reconnaissant leur rôle-clé et l'inégalité de traitement dont ils sont victimes par rapport aux autres agents de catégorie A.

Il n'est pas possible d'ignorer en outre, que plus de la moitié des CSE des corps parisiens plafonne à l'indice terminal, sans de surcroît avoir bénéficié de l'avancement d'échelon au temps minimum.

Pour l'ensemble de ces raisons, notre intersyndicale vous demande de bien vouloir nous recevoir dans les meilleurs délais et d'ouvrir des négociations sur la plate-forme revendicative que nous proposons au nom des conseillers socio-éducatifs des administrations parisiennes.

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Maire l'expression de notre parfaite considération.

J'apporte ma signature à cette pétition, tout en vous assurant, Monsieur le Maire, de ma parfaite considération.